



Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal d'Azas du 11 Avril 2022, à 21h30

Présents : BARTHES Magali, BELOU Gilles, BIGARAN Olivier, de PINS-LOZE Etienne, FEYER Richard, Hiest Michael, LACOURT Laurent, LAPUELLE Clémence, MAURY Sylvain, MONDON Lucile, TAUPIN Anthony, TESTE Ludivine

Absents excusés : BESSIERE Pierre-Gaël, MASSOL Eva

Absent : GIZA Fabian

La séance est ouverte à 21h40 par Monsieur Laurent LACOURT

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Madame Ludivine TESTE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 6 Mars 2022 est faite par Monsieur le Maire.
Il est voté à l'unanimité.

3-1-2022 Délibération portant sur l'approbation du compte gestion 2021

Monsieur le Maire présente la délibération. Il explique que le compte gestion comporte toutes les écritures budgétaires faites par le comptable public pour l'année 2021. Pour l'année 2021, le compte est créditeur.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 12

Suffrages Exprimés : 12

Nul : 0

Majorité absolue : 7

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-2-2022 Délibération portant sur l'approbation du compte administratif 2021

Monsieur le Maire présente la délibération. Il explique que le compte administratif comporte toutes les écritures budgétaires faite par la Mairie pour l'année 2021. Il s'agit du miroir du compte gestion. Chaque écriture doit correspondre.

Lors de cette délibération, Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur le Maire ayant rédigé cette tenue de compte, il ne peut participer au vote.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 11

Suffrages Exprimés : 11

Nul : 0

Majorité absolue : 6

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-3-2022 Délibération portant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Monsieur le Maire présente la délibération.

Pour l'année 2021, la partie fonctionnement est créditeur de 259 874.05€. Monsieur le Maire explique que nous avons la possibilité de laisser l'intégralité de cette somme en fonctionnement ou de la verser en intégralité dans la partie investissement. A noté que ce versement est irréversible.

Monsieur le Maire propose de laisser cette somme dans la partie fonctionnement.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 12

Suffrages Exprimés : 12

Nul : 0

Majorité absolue : 7

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-4-2022 Délibération portant sur le vote du taux des taxes pour l'année 2022

Monsieur le Maire explique que chaque année, le taux des taxes appliqués sur notre commune doit être voté. Il s'agit des taxes foncières du bâti et non bâti étant donné que la taxe d'habitation a été supprimée en 2021. Les bases d'impositions sont revalorisées chaque année. Avec cette revalorisation et sans augmentation des taux, la commune bénéficierait de 9000€ de gain. De plus, la Communauté des Communes va quant à elle appliquer une augmentation de 2%.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune pour l'année 2022.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 12

Suffrages Exprimés : 12

Nul : 0

Majorité absolue : 7

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-5-2022 Délibération portant sur les subventions octroyées aux associations pour l'année 2022

Monsieur le Maire présente la délibération.

Monsieur le Maire, Monsieur BIGARAN Olivier et Monsieur FAYER Richard étant membre actif de différentes associations ne peuvent prendre part au vote et quittent la salle.

Monsieur Sylvain MAURY présente la délibération. Il relate les subventions proposées pour les différentes associations. Certaines d'entre elles ne peuvent en bénéficier par dossier administratif incomplet ou subvention non demandée.

Monsieur Sylvain MAURY propose de maintenir les subventions au même titre que pour 2021.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 9

Suffrages Exprimés : 9

Nul : 0

Majorité absolue : 5

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-6-2022 Délibération portant sur le vote du budget primitif pour l'année 2022

Monsieur le Maire présente la délibération.

Il s'agit du vote du budget prévisionnel pour l'année 2022. Les différents projets sont présentés par Monsieur le Maire. L'équilibre est respecté.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 12
Suffrages Exprimés : 12
Nul : 0
Majorité absolue : 7

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-7-2022 Délibération portant sur la désignation d'un élu pour la prise en charge du dossier de l'antenne relais

Monsieur le Maire indique que pour cette délibération il devra se retirer étant donné qu'il est directement concerné par ce projet.

Monsieur Sylvain MAURY présente la délibération et propose d'élire un(e) conseiller(e) municipal(e) afin de prendre en main le dossier et interagir avec free. Le but étant d'éviter tout risque de conflit d'intérêt pour Monsieur le Maire.

Seule Madame Clémence LAPUELLE se présente.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 11
Suffrages exprimés : 11
Nul : 0
Majorité absolue : 6

Madame Clémence LAPUELLE est désignée responsable du dossier concernant l'antenne relais à l'unanimité.

3-8-2022 Délibération portant sur l'adhésion au groupement d'achat d'électricité du SDEGH

Monsieur le Maire explique que le SDEGH lance un groupement d'achat afin de négocier les prix des contrats d'électricité et qu'au vu de la conjoncture actuelle il serait intéressant d'y prendre part. Ces tarifs seraient applicables à partir du 1^{er} janvier 2023.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 11
Suffrages exprimés : 11
Nul : 0
Majorité absolue : 6

3-9-2022 Délibération portant sur le choix de l'entreprise concernant l'achat d'alarme pour la Mairie

Monsieur le Maire présente la délibération.

Il présente plusieurs devis pour sécuriser la Mairie, la Salle des Fêtes et la Salle des Mariages.

Il préconise de sélectionner l'offre d'AMAZON pour un montant de 549€ car plus complet que les deux autres offres reçues.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 12
Suffrages exprimés : 11
Abstention : 1
Majorité absolue : 7

Questions diverses

A quoi sert le panneau de signalisation à l'entrée du parking de la Mairie ?

Informer de l'interdiction au véhicule de plus de 2m de haut à entrer dans le parking à cause des câbles mis en place pour relier les arbres.

Différent panneau indiquant des sentiers de promenade ont été installés sur la commune. Existe-t-il un répertoire de ces sentiers ?

Ces panneaux ont été installés par la Communauté des Communes. Un travail est en cours pour créer un prospectus.

Un chêne a été coupe sur la route de Saint-Sulpice. Pourquoi l'entreprise ne l'a t-elle pas coupé à raz ?

L'entreprise n'a pas pu le couper à raz car des câbles sont présents à l'intérieur de l'arbre. Tout ceci a été vérifié par Monsieur le Maire.

Est-ce que tous les chênes ont été vérifiés ?

Tous les chênes ont été vérifiés par cette même entreprise.

Au niveau du budget, une somme assez conséquente est attribuée au pool routier. A quoi sert cet argent ?

Monsieur le Maire explique qu'une partie du pool routier est affectée en fonctionnement pour tous les travaux de marquage, réparation de nid de poule, panneaux de signalisations... et une autre partie en investissement. Dans ce cas, un appel d'offre est lancé et une entreprise est désignée pour réaliser des travaux de plus grosse envergure sur l'ensemble de la commune.

Serait-il possible de réaliser un rond-point à la place du marronnier au carrefour de la route de Saint-Sulpice, Chemin de Castelfort et du communal ?

A ce jour, ces travaux sont inenvisageables car trop onéreux pour la commune.

La séance est levée à 22h27.

Mr Laurent LACOURT	Mr Pierre-Gaël BESSIERE	Mr Sylvain MAURY	Mme Clémence LAPUELLE	Mr Michael HIEST
Mr Richard FEYER	Mr Etienne de PINS-LOZE	Mr Olivier BIGARAN	Mr Fabian GIZA	Mme Magali BARTHES
Mme Ludivine TESTE	Mme Eva MASSOL	Mme Lucile MONDON	Mr Gilles BELOU	Mr Anthony TAUPIN